

DELIBERATION DU BUREAU DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 13 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 janvier à 18h, le Bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 05 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse, sous la Présidence de Didier SOMEN, Président.

Objet : Emergence d'une fabrique de territoires en transition
Demande financement LEADER
Référence : Dbur 2021-2

Membres en exercice : 13
Membres présents : 9
Voix délibératives : 9

Membres présents : Sabine BOUOU-OURLIAC, Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, J-Claude CLERGUE, Christian PUECH, Marie-Claude ROBERT, Didier SOMEN

Membres qui ont suivi la réunion en Visioconférence : Patrick CARAYON, Guy GAVALDA

Membres excusés : J-Luc CANTALOUBE, Thierry DOUZAL, J-Luc ESPITALIER, Myriam VIGROUX

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Serge BISMUTH (en Visioconférence), Loris CARIOU, Dominique DECLERCQ-PUYPE, Julien FRAT

Vu la délibération du Comité Syndical du 09 septembre 2020, qui donne délégation au bureau pour les demandes de financement, sur les dossiers du Syndicat, au titre des Fonds Européens, de l'Etat, de la Région et du Département, ou de tout autre organisme d'intérêt public,

Vu la convention signée entre le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides (GAL), la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée (autorité de gestion) et l'Agence de Services et de Paiement (organisme payeur) en date du 18 juillet 2016 et la fiche-action 5 annexée intitulée *Animation, gestion, communication, évaluation*

Vu le formulaire de demande Leader au titre de l'opération « Emergence d'une fabrique de territoires en transition »,

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le contenu de l'opération « Emergence d'une fabrique de territoires en transition » pour un montant prévisionnel de 161 103.10 €
- approuve le plan de financement suivant :
 - FNADT : 15 150 €
 - Autofinancement : 68 623.62 €
 - FEADER (Leader) : 77 329.48 €
- sollicite le concours du FEADER au titre du programme LEADER à hauteur de 77 329.48 €
- mandate le Président pour signer le formulaire de demande Leader

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN

